

qu'un homme industrieux, qui se trouve bien au milieu de sa famille, quitte l'Europe pour chercher ailleurs un mieux fort incertain ; il est plus rare encore qu'un homme de fortune, ou jouissant d'un certain bien-être, quitte ses parens et ses relations pour employer son capital au hasard dans un pays étranger.

« Tout émigrant doit avoir un but conforme à ses connaissances et à ses moyens pécuniaires. Le capitaliste, avec les sommes les plus considérables, ne peut réussir seul ; et l'ouvrier le plus habile ne peut rien faire sans être employé par des entrepreneurs, soit qu'ils le paient à la journée, ou qu'ils lui prêtent quelques fonds pour un certain temps. J'appelle aventuriers ceux qui y vont sans connaissances requises, sans informations, et sans l'assistance, soit du gouvernement, soit d'un entrepreneur, ou d'une personne déjà établie dans le pays.

« Le gouvernement, en accordant gratuitement des terres étendues aux colons européens, leur fait présent, par cette donation, d'un capital considérable ; mais, quand le colon n'a ni les connaissances ni les moyens pécuniaires nécessaires pour pourvoir d'abord à sa subsistance, pour se construire une demeure, pour acheter des bestiaux et des instrumens aratoires et autres, alors que fera-t-il dans les premières années ? Ne connaissant pas la langue du pays, il ne saura où trouver du travail ; les ressources insuffisantes s'épuiseront

bientôt ; il se dégoûtera d'un pays qui, sous d'autres auspices, pourrait faire son bonheur ; il manquera même de moyens pour retourner en Europe, et il se croira le mortel le plus malheureux.

« J'ai vu des aventuriers de toute sorte, dont quelques-uns, sous différens prétextes, ont su obtenir du gouvernement des sommes extraordinaires pour leur établissement, et, n'entendant rien à l'agriculture, ont causé et à l'état et à eux-mêmes des pertes considérables. De telles personnes sont plus à la charge qu'au profit de l'état.

« Le principal objet que le gouvernement devrait envisager, en admettant des capitalistes et des colons, serait, selon moi, la qualité des personnes qui veulent s'y établir, leur bonne conduite, leur fortune, l'étendue de leur famille, et les branches de leur industrie.

« Parmi les artisans les plus recherchés sont les charpentiers, les menuisiers, les maçons, les maréchaux-ferrans, les serruriers, les charrons, les tanneurs et les mécaniciens. Le pays offre encore beaucoup d'avantages pour construire toutes sortes de moulins, de scieries, de filatures, de tuileries, briqueteries, poteries, etc. Dans quelques années, et quand des filatures y auront été établies, je croirais que les tisserands, et autres artisans d'un luxe moins indispensable, trouveraient leur compte à y porter leur industrie. Mais il est tout aussi ridicule de voir quelquefois y arri-

ver et demander l'assistance du gouvernement, des fabricans de bas, des tisserands de soierie et de draps, des fabricans de bronzes, etc., qu'il est naturel que dans la capitale il y ait des tailleurs, des cordonniers, des perruquiers, des modistes, etc., venus de pays étrangers, qui, par leur industrie, s'y sont procuré une existence agréable.

« La province de Rio-Janeiro étant presque aussi grande que la France, et tout le Brésil embrassant une étendue aussi vaste que l'Europe, les colons et artisans, auxquels le gouvernement offre généreusement l'assistance, peuvent à leur gré choisir l'endroit le plus propre à exercer leur métier, ou la branche d'industrie qu'ils veulent faire valoir.

« Je n'ai parlé que de quelques-uns des avantages qu'offre la province de Rio-Janeiro; mais je ne prétends point dire que tout cultivateur y trouverait les mêmes facilités.

« Les entrepreneurs doivent donc s'attacher à bien connaître la province où ils veulent s'établir, sa situation naturelle, ses produits, et la facilité que leur offre la localité pour le débouché des récoltes.

« Je ne citerai que quelques exemples, pour donner plus de développement à cette idée.

« Les émigrans qui veulent s'adonner à la culture des productions céréales doivent s'établir hors des tropiques, ou bien dans les provinces

élevées, telles que celles de Minas-Geraes, de Saint-Paul et de Rio-Grande du sud. Leur terrain est en outre très-propre à la culture de la vigne : elle ne peut pas réussir à Rio-Janeiro, à cause des chaleurs excessives qui donnent à la végétation trop de force et de rapidité.

« On élève beaucoup de gros bétail dans ces mêmes provinces, et principalement à Rio-Grande du sud, dont les habitans tuent leurs bêtes à cornes pour le seul avantage des peaux, que l'on vend à l'étranger dans leur état naturel, sans aucun apprêt. Quelque temps après, les mêmes peaux reviennent d'Europe tannées, apprêtées, et travaillées en objets de première nécessité, tels que bottes, souliers, semelles, etc. On sèche quelquefois la viande; mais on la vend moins avantageusement que si elle était convenablement préparée en salaisons, nécessaires aux marins qui naviguent dans les ports du Brésil.

« Les provinces de Rio-Grande, de Minas-Geraes, de Saint-Paul et autres, offriraient donc aux tanneurs, aux cultivateurs, des productions céréales de l'Europe, à ceux qui voudraient s'occuper de laitage, aux tonneliers, etc., etc., des ressources et des richesses infinies.

« Les provinces de Bahia et de Pernambuco sont les plus propres à la culture de la canne à sucre, du coton, du tabac, etc., et offrent plus de facilité et plus d'avantages à tous ceux qui veulent faire une entreprise de cette nature, ou diriger

des fabriques qui ont du rapport avec leurs produits ; par exemple , une filature de coton , une distillerie , une scierie , une fabrique de tabac , etc. , etc.

« Le cultivateur de riz devrait aller à Maranhão et y établir des moulins à l'instar de ceux de la Caroline du sud.

« Le cacao et les arbres à épices prospèrent principalement à Parà et Searà ; de manière que toutes les provinces du vaste pays qui s'étend depuis l'équateur jusqu'à la rivière de la Plata , et depuis le cap Saint-Augustin (Saint-Roch) , jusqu'aux frontières du Chili et du Pérou , offrent des avantages particuliers à chacune.

« Plusieurs endroits , entre autres les Abrolhos et les embouchures de la rivière des Amazones , abondent en poissons ; et les pêcheries , sur ces lieux , offriraient des ressources infinies à l'industrie européenne. On pourrait y préparer les poissons de différentes manières , et dans la suite rivaliser avec les pêcheries de New-Foundland (Terre-Neuve).

« On a déjà commencé à faire à Parà , et avec le plus grand succès , de la colle de poisson ; et les établissemens de ce genre qui se formeraient seraient , sans aucun doute , secondés par le gouvernement , qui en même temps aurait l'avantage de voir s'élever par de telles entreprises des pépinières de marins.

« Le voisinage de plusieurs ports offrant beau-

coup de bois de construction , donnerait encore les moyens d'établir des scieries , et de faire construire des barques et de petits navires de cabotage , pour faciliter dans la suite les communications de ces parages avec la capitale et les ports sur la côte étendue.

« D'après ces considérations , il est , par conséquent , contraire à l'intérêt même des entrepreneurs de vouloir suivre sans de mûres réflexions les premières impulsions qui leur sont communiquées , et de s'établir dans la proximité de Rio-Janeiro ; car il y a près des rivières navigables , sur la côte , à Sainte-Catherine , à Porto-Seguro , à Caravellas , sur les bords de la belle rivière Moucouri , etc. , etc. , plusieurs milliers de lieues carrées , que le gouvernement bienveillant offre à tous ceux qui veulent s'y fixer , et où l'on rencontre moins de difficultés pour la communication et les transports que dans le voisinage de la capitale.

« Je finis mon exposition en assurant qu'un pauvre paysan , seul , sans aucune assistance , ne pourrait guère trouver d'avantages à s'établir comme colon au Brésil , et qu'au contraire le capitaliste entrepreneur , en se fixant dans un lieu convenable de ce riche pays , pourrait facilement doubler et quadrupler en peu d'années son capital , et rendre heureuses beaucoup de familles souffrantes ou végétant en Europe , en même temps qu'il est de l'intérêt du gouvernement por-

tugais de faciliter autant que possible les émigrations pour ce beau pays. »

Il semble que l'Europe doive partager l'intérêt qui porte la cour du Brésil à accroître rapidement la prospérité de ce pays, si propre à un grand développement de richesses. C'est le seul peut-être qui conservera des liaisons nationales avec le continent européen ; toutes les autres parties de l'Amérique tendent à l'indépendance et à la séparation absolue. Le Brésil ne formant qu'un état avec le Portugal sous la domination d'une monarchie constitutionnelle, doit entretenir un esprit d'union et de rapprochement entre les deux hémisphères, empêcher un trop grand isolement, et ménager les intérêts du commerce entre l'un et l'autre monde.

La situation du Brésil donne des avantages au Royaume-uni que n'offre aucune autre colonie. Placé presque en face des possessions portugaises en Afrique, le Brésil peut entretenir avec elles de rapides communications, et former ainsi de doubles rapports de commerce et de sûreté. Une grande prospérité dans un état ne peut pas arriver sans que les autres en profitent ; ainsi ce qu'on peut espérer des succès du Portugal dans ce grand mouvement, est un héritage que doivent partager toutes les nations commerçantes avec plus ou moins d'avantages, suivant l'habileté ou l'industrie qu'elles sauront y apporter.

Jusqu'à présent le commerce du Brésil, con-

centré avec la métropole, se bornait à des exportations faibles en comparaison de ce qu'on a droit d'en attendre.

Rio-Janeiro fournissait annuellement dix mille caisses de sucre, chacune de quinze cents livres pesant ; deux mille balles de coton ordinaire, chacune de cent quatre-vingts livres ; huit cent mille livres de café ; deux cent mille peaux de bœuf séchées ; entre douze à quinze millions de crusades en or (36 à 45,000,000 de francs) ; entre deux et trois millions de crusades en diamans (de 6 à 9,000,000 de francs) ; la plus grande partie de ces diamans passant en Hollande et en Angleterre pour y être vendus au compte du gouvernement.

L'indigo ne figure que pour très-peu de chose dans les envois ; il est presque nul.

Bahia fournit vingt mille caisses de sucre, de douze cents livres pesant chacune ; dix mille balles de coton de cent vingt livres pesant ; quinze à vingt mille rouleaux de tabac de quatre cents livres pesant ; vingt à vingt-cinq mille peaux de bœuf salées ; une grande quantité de bois de charriage, de construction et de menuiserie.

Fernambuco fournit quatorze mille caisses de sucre de treize cents livres pesant chaque ; quarante mille balles de coton de cent vingt livres ; vingt mille quintaux de bois de teinture, dont la coupe est affermée au compte du gouvernement ;

Maragnan donne seize mille balles de coton de

cent cinquante livres pesant ; cent mille balles de riz pesant chacune cent cinquante livres ; cent mille balles de cacao pesant chacune cent vingt livres ; cent vingt mille livres pesant de salsepareille ; soixante mille livres pesant de cannelle sauvage ; trois cent soixante mille livres de café ; vingt mille peaux de bœuf salées ou séchées ; deux cents petits barils d'huile dite de *copayva* ; soixante mille livres de safran d'Inde ; six mille livres de pécoriom (espèce de noix muscade) ; cent quatre-vingt mille livres d'indigo ; beaucoup d'amidon , de bois de charpente et de menuiserie ;

Santo fournit mille caisses de sucre pesant chacune quinze cents livres ;

La pêche de la baleine sur les côtes du Brésil se fait presque en totalité par les Anglais , les Hollandais et les Français. Quarante bâtimens envoyés aux côtes d'Afrique y chargeaient trois cents noirs pour le Brésil , commerce encore existant , quoique interdit dans ce dernier royaume¹ , et qui devrait l'être de fait partout , malgré les réclamations intéressées de ces hommes qui comptent pour tout l'argent et le lucre , et pour rien la justice et les droits humains.

¹ L'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, dans lequel le Portugal est intervenu, adopte (art. 118) l'abolition de la traite prononcée par la déclaration du 8 février de la même année ; et sa majesté le roi du Royaume-uni du Portugal et du Brésil, a, par un décret du 6 mai 1818, ordonné la confiscation des bâtimens employés à la traite, et l'affranchissement des nègres trouvés à bord, au profit desquels les infractions paieront l'amende.

La présence du gouvernement , nous le répétons , ne peut que tourner à l'avantage de cette brillante et riche contrée ; mais le commerce n'y a pas encore été traité avec une égalité de droits qui puisse appeler la concurrence dans les marchés du Brésil.

On sait que, neuf jours après son arrivée, le roi, alors régent, publia une ordonnance qui ouvrait le commerce du Brésil aux Anglais et aux puissances en paix avec la couronne, moyennant vingt-quatre pour cent de droits d'importation. L'exportation fut également permise, en payant les droits déjà établis, à l'exception du bois de teinture et des autres articles déjà prohibés. Cette ordonnance ouvrait, comme on voit, principalement aux négocians anglais les ports du Brésil.

Il est bon de remarquer ici ce que produisit cette mesure. Les espérances exagérées qu'on avait conçues en Angleterre sur le passage du roi au Brésil déterminèrent les négocians et les spéculateurs de Londres à expédier des marchandises en quantité dix fois plus considérable que ne comportaient les demandes et les besoins de l'Amérique portugaise. Les envois furent si nombreux, que les facteurs et commissionnaires anglais se virent contraints de mettre leurs marchandises au rabais et à l'encan. Les prix tombèrent et furent tels, que jamais on ne les avait vus si bas. A mesure que les marchandises anglaises baissaient, les pro-

¹ 29 janvier 1808.

duits du Brésil haussaient en valeur. La demande en était énorme, parce que les nombreux vaisseaux qui attendaient une cargaison se trouvaient en concurrence les uns avec les autres. Un an après l'arrivée de la cour, toutes les productions du pays avaient doublé de prix. L'or disparut promptement, parce que les Portugais riches, s'apercevant de l'empressement avec lequel les marchands offraient leurs marchandises, forcèrent ceux-ci à recevoir en échange, à un très-haut prix, les productions du Brésil.

Les Anglais se plaignirent, et les deux cours signèrent un traité de commerce et de navigation dans lequel les droits sur l'importation des marchandises anglaises furent diminués de neuf pour cent; ils eurent un juge conservateur de leurs privilèges au Brésil, et obtinrent ainsi dans ce royaume un avantage immense sur les autres nations. L'ambassadeur du Brésil à Londres fut autorisé par sa cour à donner des permissions à tous les vaisseaux anglais ou brésiliens qui voudraient porter au Brésil des cotons manufacturés. Ces bâtimens recevaient, à leur arrivée au cap Rio, des instructions relatives au port où ils devaient se rendre. De riches négocians anglais vinrent alors former des établissemens au Brésil. Ainsi, par leur activité et l'intérêt que chacun prend en Angleterre au succès du commerce, les Anglais partagent encore avec un avantage immense le commerce qui se fait au Brésil.

Il en reste pourtant encore une branche immense pour la France; c'est celle des objets de luxe, des meubles, des bronzes, des étoffes de goût, que nous pouvons porter dans ce pays; mais l'énorme différence de neuf pour cent sera toujours pour nos négocians un principe de découragement et un obstacle qui réduira de beaucoup nos envois au Brésil. Espérons que le gouvernement français prendra cet objet en considération, et que nos ministres parviendront à égaliser les droits par des concessions réciproques ou par un traité de commerce entre la France et les états du roi de Portugal.